

DNSEP option Art – Année 5

Le diplôme implique la réussite conjointe à la soutenance du mémoire (5 ECTS) et de la soutenance plastique 25 ECTS et valide le parcours en DNSEP avec 280 ECTS. En cas d'ajournement le DNSEP peut être tenté une deuxième fois.

coordinateur : Jean-Paul Berrenger

Mise en forme du projet personnel	Semestre 9 10 ECTS	Semestre 10
Recherches personnelles Contextualisation Pré-accrochage Workshops 5 entretiens individuels/semestre	3 3 2 1	
Méthodologie, recherche et théorie	Semestre 9 20 ECTS	Semestre 10
Modules obligatoires Théorie des arts Esthétique Suivi mémoire Approche expérimentale de la recherche Ateliers de professionnalisation Portfolio, WEB, fiscalité, droit de l'image, journées pro, etc. Séminaires à choisir Art et pratiques sociales (6 ECTS) Recherche photographique et IA (3 ECTS) La sculpture comme scène (2 ECTS) Installation/Spécialisation (4 ECTS) Séminaire Picturale (2 ECTS) Séminaire Fiction-Science (3 ECTS)	3 3 2 2 10	
Épreuve du diplôme	Semestre 9	Semestre 10 30 ECTS
Mémoire Travail plastique		5 25
Total	30 ECTS	30 ECTS
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique	120 (300) ECTS	